Vaulx-en-Velin, le jeudi 7 décembre 2017

1 semaine d'occupation du collège Barbusse, mensonges ministériels ! Après une semaine d'occupation et devant l'absence de solutions, malgré les déclarations de 2 ministres du gouvernement, les personnels du collège Henri Barbusse organisent une conférence de presse devant leur établissement vendredi 8 décembre à 12h (avenue Henri Barbusse, Vaulx-en-Velin, proche du mas du taureau sur la ligne C3).
Depuis le vendredi 1er décembre, les personnels du collège Henri Barbusse occupent leur établissement pour mettre à l'abri trois familles dont des enfants sont scolarisés au sein de leur établissement. Aucune solution n'a été proposée, pendant ce temps les ministres multiplient les déclarations mensongères
En effet, pendant ce temps, M. Mézard (ministre de la cohésion des Territoires) déclare lors de la séance des questions au gouvernement du mardi 5 décembre : « Aucune famille, aucun gamin, aucun jeune dehors. Ce sont les instructions données aux préfets ». Force est de constater que soit le ministre ment, soit le préfet du Rhône (M. Bouillon) n'applique pas les consignes du gouvernement. En effet, les autorités sont informées par les personnels du collège depuis le 17 novembre par ivers communiqués. De plus ces familles sont inscrites à la MVS (maison de la veille sociale).
Ce même mardi 5 décembre, Agnés Buzyn (ministre de la santé) a déclaré « Il est totalement intolérable que des enfants soient dans la rue donc il faut trouver une solution, on y travaille. » et elle s'est alors dit « favorable à la réquisition de nouveaux lieux pour en faire des centres d'hébergement d'urgence. ». Comme cela a déjà été dit par les personnels, la solution est toute trouvée, en effet un logement de
fonction du sein du collège est vide depuis 4 ans, il a été entièrement rénové. Le préfet n'a donc qu'à réquisitionner ce logement ou M. Kimelfeld (président de Lyon métropole, propriétaire des locaux) peut simplement le mettre à disposition de ces familles. M. Kimelfeld a été interpellé à plusieurs reprises par voie de communiqué, et n'a jamais daigné répondre, il semble plus intéresser par la fête des lumières que
par le sort des enfants sur le territoire de la métropole.
Les personnels rappellent que l'hébergement est un droit inconditionnel ( l'article 3452-2 du Code de l'Action sociale et des familles, qui a force de loi stipule : «Toute personne en situation de détresse a accès, sans aucune condition de régularité de situation, à tout moment à un hébergement d'urgence.»).

Contact Presse :
Sophie Fueyo : 06 04 09 48 47
Mickaël Goyot : 06 48 75 37 66